

# Code de vie de mon école



À mon école, j'adhère aux valeurs véhiculées par la déclaration de principes sur le civisme et l'éthique à la CSDM.

À mon école, tous les élèves disent non à toute forme d'intimidation directe ou indirecte; verbale ou physique. À mon école, tous les élèves doivent respecter la nouvelle section du code de vie « intimidation ».

À mon école, tous les élèves ont le **droit** d'être respectés, d'être écoutés, d'être aidés, de se tromper, d'être protégés, d'apprendre, de s'amuser et de s'épanouir. À mon école, tous les élèves ont aussi le **devoir** de respecter le code de vie suivant :

## A. Je me respecte

- A1. Je viens à l'école tous les jours ou je fais justifier mon absence dans l'agenda.
- A2. J'arrive à l'heure ou je fais justifier mon retard dans l'agenda.
- A3. Je fais le travail demandé pour progresser dans mes apprentissages.
- A4. Je demande de l'aide en cas de besoin pour trouver des solutions.

## B. Ma santé globale

- B1. Je porte des vêtements convenables et décents.
- B2. J'ai une bonne hygiène corporelle.
- B3. J'apporte des collations santé.
- B4. Je laisse les friandises à la maison.
- B5. Je m'assure d'avoir de bonnes nuits de sommeil (environ 10 heures).

## C. Je respecte les autres et mon milieu

- C1. Je respecte toutes les personnes de l'école en gestes et en paroles.
- C2. Je refuse en tout temps les jeux de bousculades.
- C3. Je refuse en tout temps les batailles. Je règle mes conflits de façon pacifique.
- C4. Je me place en rang au son de la cloche.
- C5. Je ne fais ni menace ni chantage.
- C6. Je respecte les biens des autres et je prends soin du matériel de l'école.
- C7. Je comprends que les vols, bris, activations malveillantes de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer les coûts liés à de tels gestes.
- C8. Je garde mon école et mon environnement propres.
- C9. Je respecte les aires de jeux.
- C10. Je collabore en respectant les consignes données par les adultes de l'école.

## D. Je respecte les règles de sécurité

- D1. Je me déplace calmement dans l'école sans courir.
- D2. Je sors de la cour seulement avec l'autorisation d'un adulte de l'école.
- D3. Je porte des souliers en tout temps dans l'école.
- D4. Je laisse à la maison les objets inutiles à mes apprentissages.
- D5. J'observe les consignes données par les brigadiers.
- D6. Je ne lance rien à l'intérieur ni à l'extérieur de l'école (balle de neige, caillou, papier, etc.).

## Politique de non-respect des règles du code de vie

Lorsque je n'ai pas un bon comportement ou que je ne respecte pas les règles du code de vie, une ou plusieurs des conséquences suivantes seront utilisées. L'ordre des étapes peut varier selon la gravité du délit et l'intervention de la direction sera **immédiate** lors de situations particulières (grossière impolitesse, agression physique, refus total de collaborer, etc.).

### Étape 1

- ✓ Avertissement verbal.
- ✓ Réflexion et échange avec l'intervenant (enseignant, éducateur, etc.).

### Étape 2

- ✓ Avertissement écrit dans l'agenda et signature des parents requise.
- ✓ Appel aux parents par l'intervenant (enseignant, éducateur, etc.).

### Étape 3

- ✓ Rencontre des parents par l'intervenant (enseignant, intervenants, etc.).

### Étape 4

- ✓ Appel ou rencontre des parents par la direction ou le service de garde.

Suite au non-respect d'une règle du code de vie, les différents intervenants (enseignants, éducateurs, direction, parents) ont le devoir d'aider les enfants à :

- ✓ réfléchir à l'importance du respect du code de vie;
- ✓ trouver avec eux des moyens de le respecter;
- ✓ avoir un geste de réparation (mot d'excuse, reprise du travail, etc.);
- ✓ accepter les conséquences (retrait du groupe, reprise de temps, etc.).
- ✓ téléphoner aux parents pour expliquer leur attitude.

## CONSÉQUENCES POSSIBLES AU NON-RESPECT DES RÈGLES DU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

- Avertissement verbal
- Rappel de la règle ou du comportement attendu
- Pratique positive du comportement attendu
- Suivi par une feuille de route
- Changement de tenue vestimentaire
- Confiscation
- Retrait
- Réflexion écrite sur la situation à modifier, signée par les parents
- Réparation du geste ou des paroles dites
- Message dans l'agenda
- Retenue pour reprise du temps perdu
- Nettoyage, remboursement de ce qui a été abîmé
- Appel aux parents
- Rencontre élève/direction pour trouver des solutions
- Rencontre parents/intervenants/élève pour trouver ensemble des moyens d'aider à acquérir un comportement adéquat
- Suspension par la direction (situation jugée grave)

### Politique des retards non motivés

- Le retard non motivé sera noté dans l'agenda et devra être signé par les parents.
- L'élève pourrait reprendre le temps perdu lors d'une récréation en présence de l'enseignant.
- Après plusieurs retards, l'enfant sera rencontré par la direction et ils tenteront ensemble de trouver une solution.
- Si le problème persiste, les parents seront appelés par la direction afin de trouver à leur tour une solution.

**J'ai lu le code de vie de l'école ainsi que les étapes en cas de non-respect et j'en accepte les conditions.**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_